

## REGLEMENT

### « Les iNOUÏS 2015 du Printemps de Bourges Crédit Mutuel »

L'opération « **Les iNOUÏS du Printemps de Bourges Crédit Mutuel** » s'adresse à tous les nouveaux groupes ou artistes, musiciens, compositeurs ou non dans le champ des musiques actuelles : rock, chanson, musiques électroniques et urbaines.

Sont exclus les groupes ou artistes professionnalisés engagés par un contrat discographique auprès des majors, de leurs labels, ainsi que de producteurs indépendants important, mais également engagés par un producteur de spectacle d'envergure nationale, depuis plus de 6 mois.

Les groupes ou artistes sélectionnés se produiront dans le cadre du **Printemps de Bourges** qui se déroulera du **vendredi 24 au mercredi 29 avril 2015**.

#### DATES DE L'OPERATION

L'opération « Les iNOUÏS du Printemps de Bourges Crédit Mutuel » se décompose en six phases :

- 1/ Appel à candidature > du lundi 20 octobre au vendredi 7 novembre inclus 2014
- 2/ Sélections sur écoute > du lundi 17 novembre au vendredi 19 décembre 2014
- 3/ Auditions régionales > du jeudi 8 janvier au samedi 14 février 2015
- 4/ Sélection nationale > fin février, début mars 2015
- 5/ Préparation et promotion des groupes > Mars et avril 2015
- 6/ Présentation au Printemps de Bourges > du vendredi 24 au mercredi 29 avril 2015

#### MODALITES D'INSCRIPTION :

Les dossiers de candidature sont à déposer du 20 octobre au 7 novembre inclus sur le site **www.riffx.fr**

#### **Le dossier de candidature doit obligatoirement contenir :**

- 3 à 4 titres audio originaux
- Une biographie
- Une photo du groupe ou de l'artiste
- Une vidéo (lien youtube, dailymotion)
- Une fiche technique
- Un plan de scène

#### **Les conditions particulières :**

- Dépôt d'un dossier unique
- Dans une seule région
- Dans un seul style musical choisi par le candidat

Pour tout problème d'inscription, se rapprocher de l'antenne de sa région ou de la coordination nationale, dont les coordonnées sont sur le site Internet de Réseau Printemps : [www.reseau-printemps.com](http://www.reseau-printemps.com).

Toute utilisation, totale ou partielle, de titre existant devra faire l'objet d'autorisation des ayants-droits. A ce titre, le groupe ou l'artiste garantit le Printemps de Bourges et Réseau Printemps contre tout recours qui pourrait être dirigé contre eux.

Tout dossier reçu en dehors du vendredi 7 novembre sera irrecevable.

Les documents confiés ne seront pas restitués et ils feront l'objet d'un archivage interne.

Le candidat autorise Réseau Printemps à utiliser le matériel (bios et photos) déposé lors de sa candidature à des fins promotionnelles (compilation audio, programme, etc.).

Dans le cas où il serait utilisé à d'autres fins, une demande d'autorisation préalable sera faite au groupe ou à l'artiste.

### **ORGANISATION DES SELECTIONS**

Des **présélections sur écoute** seront organisées dans chaque région administrative du 17 novembre au 19 décembre 2014. Le jury, composé de professionnels de la musique, écoutera la totalité des candidatures reçues dans la région et sélectionnera 4 à 8 groupes (tous styles musicaux confondus) afin de les présenter à l'audition régionale.

L'antenne régionale est chargée d'organiser une prestation scénique nommée : **audition régionale**.

Les auditions régionales se dérouleront dans chaque région administrative, du 8 janvier au 14 février 2015. Les 4 à 8 groupes sélectionnés sur écoute se produiront durant une soirée chacun 30 minutes maximum sur scène. Ces auditions feront l'objet d'une captation audiovisuelle destinée aux archives internes. Dans l'éventualité d'une utilisation promotionnelle de ces captations, une demande d'autorisation sera faite au groupe ou à l'artiste. L'entrée pour le public aux auditions régionales sera gratuite et sur invitation. L'antenne régionale communiquera en temps et en heure les lieux de retrait des invitations. Les artistes ou groupes qui participeront à une audition régionale ne seront pas rémunérés. Pour l'Ile-de-France, les auditions se feront par style musical. Les dates et lieux de ces auditions régionales seront communiqués sur le site [www.reseau-printemps.com](http://www.reseau-printemps.com). Pour les artistes mineurs, une autorisation parentale sera demandée pour participer à toutes les auditions. Les candidats sélectionnés seront par ailleurs contactés par leur antenne régionale afin d'organiser leur prestation.

La **sélection nationale** se déroulera en février/mars 2015. Au sein du jury, composé de professionnels de la musique, seront présents quatre antennes ayant assisté à la prestation du groupe lors de l'audition régionale ainsi que des programmateurs du Printemps de Bourges. Ce jury national sélectionnera parmi les 150 groupes ou artistes qui se sont produits lors des auditions régionales, la trentaine de « iNOUÏS du Printemps de Bourges Crédit Mutuel ».

A chacune des étapes de la sélection, le groupe ou l'artiste accepte de participer à l'étape suivante. En particulier s'il est retenu lors des présélections, il accepte de jouer à l'audition régionale (prestation de 30 minutes non rémunérée). A cette étape, un contrat sera établi avec les groupes retenus pour les auditions régionales détaillant les conditions impératives de suivi de l'opération.

La décision des jurys est souveraine et sans appel.

### **PREPARATION ET PROMOTION DES GROUPES**

Le groupe ou artiste sélectionné est pris en charge par son antenne régionale pour la préparation du Printemps de Bourges. A ce titre, il bénéficiera d'un travail d'accompagnement lui permettant d'effectuer des formations au Studio des Variétés, des résidences, ainsi que d'une aide pour la fabrication d'objets promotionnels (CDs, affiches, plaquettes, etc).

### **SELECTION AU PRINTEMPS DE BOURGES**

Le groupe ou l'artiste sélectionné s'engage à réaliser une prestation scénique de 30 minutes (40 minutes pour les musiques électroniques) lors du Printemps de Bourges qui aura lieu du vendredi 24 au mercredi 29 avril 2015. Cette prestation sera rémunérée. Un contrat spécifique sera établi entre le Printemps de Bourges et le groupe ou l'artiste. Ce dernier s'engage à fournir au Printemps de Bourges les éléments administratifs nécessaires à l'établissement du contrat.

Le groupe ou l'artiste se présentera au festival avec la même formation que celle présentée lors des auditions régionales.

Après le festival, le groupe ou l'artiste s'engage pendant une année à mentionner sa participation en tant que « iNOUÏS du Printemps de Bourges Crédit Mutuel » lors d'interviews, sur des dossiers de presse, ou tout autre support de communication du groupe.

**OPERATIONS DIVERSES****1/ PRIX PRINTEMPS DE BOURGES**

Durant son édition 2015, le Printemps de Bourges décernera deux prix aux artistes et groupes « iNOUÏS du Printemps de Bourges » :

- **LE PRIX PRINTEMPS DE BOURGES - INOUÏS 2015**

- **LE PRIX DU JURY - INOUÏS 2015**

Le Printemps de Bourges constituera un jury de professionnels de la musique, indépendant du Printemps de Bourges et de Réseau Printemps, et présidé par un artiste.

Ces prix seront médiatisés et valoriseront à la fois les lauréats ainsi que toute l'opération « Les iNOUÏS du Printemps de Bourges ».

Les prix garantiront aux lauréats :

- **LE PRIX DU PRINTEMPS DE BOURGES – iNOUÏS 2015**
  - une participation au Printemps de Bourges 2016 ou 2017 (selon l'actualité du groupe/artiste),
  - une participation au Festival d'été de Québec en 2015 \*
  - une participation à la Tournée des iNOUÏS à l'automne 2015
  - une participation à MaMA 2015,
  
- **LE PRIX DU JURY – iNOUÏS 2015**
  - une participation au Festival d'été de Québec en 2015 \*
  - une participation à la Tournée des iNOUÏS à l'automne 2015
  - une participation à MaMA 2015,

\*Le Festival d'été de Québec choisira parmi les deux lauréats iNOUÏS 2015 l'artiste ou le groupe qu'il programmera en 2015.

**2/ TOURNEE DES iNOUÏS**

Réseau Printemps organisera une tournée promotionnelle des iNOUÏS 2015. Elle concernera 5 villes françaises choisies par le Printemps de Bourges et Réseau Printemps.

Le plateau artistique de la tournée sera composé de 4 artistes ou groupes (iNOUÏS / Découvertes) dont les 2 lauréats des prix Printemps de Bourges 2015.

Les artistes et groupes retenus pour les prix et la tournée s'engagent à participer aux prestations citées ci-dessus et à les mentionner lors d'interviews, dossiers de presse, ou tout autre support de communication du groupe, et ce pendant une année.